



VILLE D'ANDRÉSY

BULLETIN MUNICIPAL

Rédaction - Administration - Mairie d'Andrésy (Seine-et-Oise)

SIX ANS DE MANDAT

par J.-J. PEYRE, Maire d'Andrésy

Tout en retraçant notre activité de l'année 1964, le présent bulletin municipal peut être considéré comme un compte rendu du mandat qui nous a été confié il y a déjà six ans.

En ma qualité de Maire, il m'appartient de dresser un bilan de gestion de l'équipe municipale.

Avant toute chose, je tiens à rappeler que le Conseil actuel est composé de membres élus sur deux des listes présentées aux élections de Mars 1959.

Ce rappel m'est d'autant plus agréable qu'il me permet de souligner la parfaite cohésion qui n'a cessé de présider aux travaux de notre Conseil Municipal.

Tous les élus, sans exception, ont été animés du même désir de m'apporter une collaboration confiante et constructive.

Je les en remercie très sincèrement.

Tout au long des six années de notre mandat, cette cohésion a permis à notre Conseil de réaliser au mieux tout ce qui pouvait l'être.

S'il est évident que dans toute collectivité il est impossible de satisfaire tous les besoins, toutes les aspirations, je pense, sans prétention, pouvoir affirmer que la plus grande partie des engagements pris ont été tenus.

Mais tout bilan comporte un actif et un passif.

Côté positif nous pouvons citer :

AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Un gros effort, entrepris dès 1959, permet de constater :

— la mise en place d'un éclairage moderne beaucoup plus efficace dans toutes les rues principales,

— l'installation de l'éclairage public dans des rues et chemins qui en étaient dépourvus,

— la mise en place de lignes de distribution partout où la construction a tendance à se développer,

— il reste encore quelques foyers vétustes à remplacer, mais le budget additionnel prévoit le financement de ces travaux.

ADUCTION D'EAU

— la mise en place de plusieurs tronçons de conduites a donné aux habitants de rues ou fractions de rues ainsi équipées, la possibilité de bénéficier de la distribution d'eau,

— des aménagements permettant de renforcer le débit dans certains quartiers ont été réalisés à la satisfaction des usagers,

— une importante conduite de fort diamètre a été installée à la limite des possibilités actuelles d'alimentation. Cette conduite permet d'alimenter des rues qui ne l'étaient pas. Elle renforce le débit de l'ancienne installation située au-dessus de la ligne de chemin de fer, la rue Maurice-Berteaux et le quartier de Denouval.

— Enfin, les travaux de mise en place d'une conduite sur toute la longueur de l'île Peygrand (du Barrage à la Croix d'Achères) doivent commencer au mois de Mars. Le financement en est assuré.

ECOLES ET ENSEIGNEMENT

Après avoir mené à bonne fin l'agrandissement de l'Ecole des Filles et la construction du gymnase, nous avons aménagé les cours de récréation des trois écoles.

L'ouverture du G.O.D., devenu depuis Collège d'Enseignement Général, nous permet depuis cette année de disposer d'un groupe complet, de la sixième à la troisième.

Ainsi, les enfants d'Andrésy peuvent recevoir l'enseignement « Moderne » sans avoir à se déplacer.

Six classes ont été nécessaires pour cette réalisation.

Cette création et l'augmentation du nombre d'enfants d'âge scolaire nous ont obligés à installer quatre nouvelles classes en préfabriqué.

Ces réalisations, importantes pour une ville de 4.300 habitants, ne nous font pas oublier qu'elles nous ont tout juste permis d'apporter une solution provisoire et précaire au problème scolaire.

La poussée démographique et la venue d'enfants dans les nouvelles constructions nous font une obligation impérative de

disposer du nouveau groupe pour la rentrée de Septembre prochain.

Aux dernières nouvelles, nous apprêtons la prise en considération de notre projet — rue Charles-Infroit. — Nous ne nous en réjouissons que lorsque nous serons officiellement avisés de la mise à disposition des crédits nécessaires à cette construction.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour ceux de nos enfants qui fréquentent les lycées, collèges ou Etablissements d'Enseignement Technique de Poissy et Saint-Germain, un service de ramassage a été institué.

Ce service, mis sur pied grâce à la création d'un Syndicat Intercommunal, permet aux usagers de bénéficier d'une subvention de l'Etat (65 %) et du Département (15 %).

En plus de ces appréciables réductions de tarif, l'adhésion de notre Commune au Syndicat permet de contrôler les horaires, de manière à les faire, autant que possible, coïncider avec les heures d'entrée et de sortie des différents établissements. Elle donne aussi aux étudiants empruntant la S.N.C.F., la possibilité de bénéficier de la subvention de l'Etat.

ASSAINISSEMENT

Notre action au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement nous a permis d'obtenir le financement et la mise en place d'un collecteur en bordure de Seine et dans l'Avenue Foch, ainsi que dans la rue de Chanteloup (du passage à niveau à la Seine).

Nous avons ainsi la possibilité d'envisager la réalisation de notre réseau communal ; ceci à mesure de nos possibilités de financement.

VOIRIE — TROTTOIRS

EMBELLISSEMENT

Tous les ans nous réalisons une tranche de travaux. Nous pouvons citer :

— Route de Triel, réfection complète de la chaussée et création d'un trottoir dans la partie dite « Trou aux Anes ».

— Rue du Général-Leclerc, (de la poste au bas de la côte des Tartres) — réfection des trottoirs et d'une partie de la chaussée.

— Devant l'Ecole des Garçons, aménagement d'une place avec jardins parking, abri d'autobus et W.C.

— Entrée de la Poste, création d'un petit jardin.

— Avenue du Maréchal-Foch, création de trottoirs et élargissement d'une partie de l'avenue.

Ces travaux actuellement suspendus, seront repris courant Mars ou Avril.

— Confection de chaussées économiques quartier de Fin-d'Oise et certains chemins aboutissant avenue des Coutayes.

— Rue de l'Hautail : élargissement avec confection de la chaussée et des trottoirs.

— Rue du Bel-Air : Construction de trottoirs et entretien de la chaussée.

— Revêtement « termacadam » de trottoirs et chemins dans différents quartiers de notre ville.

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES SINISTRES

— Achat d'une barque à moteur.

— Mise à disposition du corps des sapeurs-pompiers de l'ex-ambulance municipale.

— Remplacement des vieilles bouches d'incendie par des poteaux modernes.

— Renouvellement et modernisation d'une importante partie du matériel d'intervention.

COLONIES DE VACANCES

Installation d'une aide aux familles afin de faciliter l'envoi des enfants aux diverses colonies de vacances.

Cette subvention communale a permis au Service Social de la Mairie, avec le concours de la Croix-Rouge, d'envoyer en vacances un nombre tous les ans plus important d'enfants qui ne pouvaient en profiter.

AIDE AUX PERSONNES AGEES

Indépendamment des secours et allocations divers en faveur des personnes dont les cas sont retenus par la Commission d'aide sociale, la Municipalité vient en aide aux personnes âgées chaque fois que les circonstances le nécessitent.

D'autre part, la Municipalité est heureuse de donner à tous les « anciens » l'occasion de se retrouver. Dans ce but, elle s'efforce, tous les ans, de les recevoir le plus agréablement possible et chaque fois plus nombreux.

C'est enfin le traditionnel « pot au feu » de Noël que nous améliorons à mesure de nos possibilités.

HOPITAUX ET MAISONS

DE RETRAITE

La pauvreté de l'équipement hospitalier dans notre région nous a incités à participer à la création d'un Syndicat Intercommunal dont le siège est à Poissy.

Grâce à la fondation de ce syndicat, la construction à Poissy d'un hôpital ultra-moderne est en cours.

La première tranche de travaux comporte un bloc hospitalier de 300 lits ainsi que des services généraux permettant de supporter une extension de 250 à 300 autres lits.

Parallèlement à cette importante réalisation, une maison de retraite de 120 lits vient d'être construite. Elle a été inaugurée en Décembre dernier.

Enfin, l'ancien hôpital complètement rénové sera désaffecté et transformé en maison de retraite.

En outre, notre appartenance au Syndicat nous donne droit à réservation de places dans ces divers établissements.

ORDURES MENAGERES

Nos cantonniers étaient de plus en plus accaparés pour le ramassage des ordures, ceci au détriment de l'entretien et de la propreté de la voirie communale.

Afin de remédier à cet état de choses, nous avons confié ce ramassage à une Entreprise spécialisée.

RENOVATION DU CADASTRE

Les personnes qui consultent le cadastre savent combien il est difficile d'y puiser les renseignements désirés. Une rénovation étant nécessaire. Elle est entreprise depuis près de deux ans. L'étude en étant terminée, dans quelques mois nous d'opérerons en fin d'un nouveau cadastre.

CONSTRUCTION

Plus de cinquante pavillons sont construits chaque année. Des habitants d'Andrésey et des nouveaux venus dans notre Commune peuvent ainsi résoudre eux-mêmes leur problème du logement.

Mais il en est, hélas beaucoup, qui ne peuvent accéder à la propriété. C'est pourquoi nous nous efforçons de réaliser la construction de logements en location, ceci afin de leur permettre d'être décentement logés pour un loyer raisonnable.

Fac-similé de notre programme pour les Elections municipales de Mars 1959

LISTE D'ENTENTE COMMUNALE ET D'ACTION ELECTRIQUES, ELECTEURS,

Pendant les six années du prochain mandat électoral que nous sollicitons de vous, Andrésey est appelée, dans le cadre de la Région Parisienne, à connaître une évolution rapide. Nous avons tenu à constituer une équipe à la fois sage et dynamique, représentant les milieux et les professions les plus divers, décidée à organiser avec efficacité le développement de notre commune. Nous pensons avoir, ensemble, une connaissance approfondie du pays et des affaires communales ; quelques conseillers sortants, lassés d'une gestion trop personnelle, se sont joints à nous. Leur présence permettra une transition raisonnable et la mise en application du programme que nous voulons réaliser.

Nous nous attacherons en premier lieu à mener à bien rapidement la réfection du Plan d'Aménagement d'Andrésey : le plan actuel, pensé en 1932, sans tenir compte des réalités, amputé depuis de nombreuses reprises, est une gêne perpétuelle à l'extension du pays. Sur de nouvelles bases, nous tenterons alors, en fonction de nos moyens, d'atténuer la crise du logement en facilitant la construction d'immeubles locatifs et l'accession à la propriété privée. Nous veillerons à la sauvegarde du caractère résidentiel que mérite notre commune de par sa situation géographique privilégiée au sein d'une région industrielle en plein essor.

Les inondations, surtout depuis 1955, éprouvent presque chaque année une partie de la population. Notre action s'exercera sur le plan local en aménageant les berges de la Seine, de l'Oise et la route de « l'Île Peygrand », en mettant au point un système d'évacuation rapide des eaux des noues, enfin en obtenant à bref délai la suppression du radier de l'ancien barrage qui entraîne un exhaussement sensible du niveau des eaux en période de crue. Mais aussi nous agirons auprès des pouvoirs publics, en accord avec d'autres communes inondables, pour obtenir enfin l'exécution des divers travaux de barrage en Haute-Seine et en Haute-Marne et les dragages promis depuis longtemps et jamais réalisés.

Andrésey, commune d'ortoir, doit avoir des relations ferroviaires plus faciles avec Paris (nous insisterons aussi auprès de la S.N.C.F. afin d'obtenir un meilleur accès de la station de Maurecourt). Il serait également souhaitable d'obtenir la création d'un service régulier plus fréquent d'autobus entre Conflans, Andrésey, Poissy et Saint-Germain, et d'améliorer les transports scolaires. Par ailleurs, nous n'oublions pas que notre commune doit être accueillante à ses habitants et à ses amis qui, bien sûr, y dorment, mais y passent aussi leurs loisirs : nous veillerons à sa propreté et même à sa coquetterie, à la réfection des trottoirs, à l'amélioration de l'éclairage public, au développement des canalisations d'eau, à la création d'un réseau d'égouts en fonction de la réalisation déjà prévue par le Syndicat Intercommunal, à l'entretien et à la netteté des berges de la Seine, sans négliger l'indispensable développement de la culture, des loisirs et des sports.

Sur le plan scolaire, nous poursuivrons la politique entreprise par la précédente municipalité en l'intensifiant, principalement par la création dans un avenir prochain d'un groupe scolaire dans le quartier de Fin-d'Oise, et éventuellement par la suite d'un deuxième groupe à De-nouval en fonction du développement de la commune. Ces réalisations décongestionneront nos écoles surpeuplées et éviteront aux enfants de trop grandes distances à parcourir. Nous faciliterons d'autre part l'envoi des enfants en colonies de vacances.

Nous n'ignorons pas non plus les problèmes particuliers de deux éléments importants de la population : les cultivateurs et les marins. Aux premiers, nous pouvons promettre de faire entreprendre et aboutir rapidement la rénovation du Cadastre (celui qui régit actuellement la commune est plus que centenaire) et de veiller au maintien en bon état des chemins ruraux, en liaisons avec les communes limitrophes ; aux seconds, nous disons que nous agirons auprès des services de la Navigation et des Ponts et Chaussées pour obtenir la création d'un quai d'abordage au long de l'Oise, et que nous appuierons les initiatives destinées à faciliter l'amélioration de l'enseignement primaire et de la formation professionnelle des jeunes bateliers.

Nous envisageons aussi, à la suite des accidents et sinistres qui se sont produits au cours des dernières années, de compléter le matériel du Centre de Secours par la mise en service d'une barque de sauvetage.

La concrétisation de notre programme pourra être effectuée sur le plan financier par la réalisation d'économies judicieuses, par une étude plus rationnelle des travaux et par des appels d'offres plus fréquents que par le passé. Nous tenterons aussi d'obtenir une plus forte rentrée budgétaire par une meilleure utilisation du système des subventions, par le relancement du Commerce local et en facilitant l'installation, dans la zone industrielle de notre territoire, d'entreprises de petite et moyenne importance ayant leur siège social à Andrésey.

Tel est l'essentiel de notre programme.

Nous nous sommes efforcés d'éviter les vaines promesses. Nous pensons que la population d'Andrésey mériterait d'être davantage tenue au courant des affaires communales et notre désir est de l'associer très étroitement à la gestion municipale. Pour cela nous ferons appel à la bonne volonté et aux compétences de tous pour participer aux travaux des diverses Commissions. C'est à cette condition, grâce à vos suffrages, que nous ensemble nous ferons la prospérité de notre ville.

Pas d'abstentions.

VOTEZ pour la

LISTE D'ENTENTE COMMUNALE ET D'ACTION

Vu, un candidat : PEUCHAUD Ernest, Adjoint sortant.

L'ADIEU AU CALME

*Terre, soleil, vallón, belle et douce nature
Je vous dois une larme au bord de mon
Lombéau
L'air est si parfumé, la lumière est si pure
Au regard d'un mourant le soleil est si
beau.*

LAMARTINE.

Andrésy et Chanteloup-les-Vignes, villages d'Île-de-France, se développaient lentement, paresseusement presque, et entre deux vives importances constituèrent un havre de paix fait de cotéaux neutres, de pavillons coquets, de vieilles rues où l'on pouvait rêver, de berges romantiques, en somme un paysage cher au Virgile des temps modernes. C'est ce qui explique pourquoi les nouveaux habitants d'Andrésy et de Chanteloup, venant souvent de Paris, ne pouvaient s'empêcher de se demander, en venant, pourquoi ces communes pour leur calme et la beauté de leur site.

Ceux qui espéraient profiter de cette paix sont navrés d'apprendre que l'Office d'État de la Seine dans le cadre de l'aménagement du District parisien projette de construire sur une partie des territoires de ces communes.

Écoutez l'architecte urbaniste, auteur du projet vous le décrire :

« Il y aura une cinquantaine de tours de 11 à 15 niveaux, tantôt épaisses, tantôt étroites, de formes et de couleurs variées qui formeront des groupements irréguliers comme une série de cônes épais... ces tours pourront former un paysage très expressif, et ces groupements présenteront des assemblées dramatiques « — mais » il y aura aussi des maisons patios ou individuelles groupées, à rez-de-chaussée... chaque appartement disposant d'un jardin ou patio de 60 m²... chaque jardin sera planté d'un certain nombre d'arbres dont les groupements seront étudiés pour que l'ensemble compose un parc... » enfin « une ville de 700 logements composée de blocs en bande de trois niveaux affectant une disposition résolument urbaine ».

Voici quelques chiffres : 1.750 logements en « tour », 720 en « patio », 380 en « cercles » (blocs de 16 logements) et 700 en « ville » — en tout 3.550 logements, soit environ 14.000 habitants répartis sur 60 hectares. Il est prévu aussi deux groupes scolaires, trois maternelles, un C.E.S., un centre commercial principal, un centre plus petit et des services sociaux.

Il s'agit donc d'une ville neuve se suffisant à elle-même, implantée pour un peu plus d'un quart sur Andrésy et pour le surplus sur Chanteloup. Ce projet émane du District Parisien dont le représentant a laissé entendre qu'il passerait outre à un avis défavorable des communes intéressées. Le plan d'aménagement de la Région Parisienne prévoit une zone de forte densité de population dans la vallée de la Seine et cette forte densité trouve notamment sa justification en ce qui concerne Andrésy et Chanteloup par le fait de la création d'un grand port fluvial à proximité immédiate. La question s'est donc posée de savoir s'il y avait lieu d'adopter une attitude négative ayant peu de chance de faire échouer le projet ou bien une attitude constructive consistant à éviter le pire. C'est en faveur de cette dernière solution que vos administrateurs se sont orientés malgré certaine opposition très catégorique mais minoritaire.

Ceci dit, et partant du principe que le fait est inéluctable, il est assez difficile d'imaginer les modifications que nos conditions de vie vont connaître et encore plus de s'en faire une idée en ce qui concerne uniquement Andrésy, car il est évident que les problèmes qui vont se poser à Chanteloup ne pourront nous laisser indifférents du fait de l'interpénétration de ces deux communes.

Bien sûr, il est facile d'adresser à un grand ensemble tous les reproches que l'on adresse déjà à Sarcelles-Lochères ou Beauregard : cité inhumaine (digne de Kafka) où la délinquance juvénile est plus forte qu'ailleurs, où l'on s'ennuie rapidement, où l'on vit seul en collectivité, mais l'architecte urbaniste a promis d'éviter « les erreurs d'un passé récent », c'est pourquoi il a tenu à utiliser trois systèmes d'urbanisme combinés pour éviter la monotonie de l'ensemble et créer des quartiers aussi différents que possible. Nous demeurons pourtant convaincus qu'on ne pourra jamais dire en parlant de ces pierres « objets inanimés », avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et la force d'aimer...

Ce qu'il faut bien avoir présent à l'esprit, c'est que la population de notre cité se trouvera ainsi rapidement doublée (et sera sextuplée dans le village voisin). On peut donc difficilement parler d'absorption de la population nouvelle par les habitants anciens, ceci en raison surtout de la différence d'habitat, d'habitude et même de classe sociale : ce qui peut paraître extrêmement regrettable alors surtout que jusqu'à maintenant le développement de la population s'était fait à Andrésy d'une façon particulièrement harmonieuse. Il ne semble pas non plus que la ville actuelle d'Andrésy, à laquelle les habitants sont très attachés, puisse être absorbée par cette cité nouvelle ; et malgré tout, une cohabitation sera indispensable car les deux populations seront administrées par le même conseil municipal, participeront au financement du même budget bien qu'ayant des besoins différents. La tâche des administrateurs du « Grand Andrésy » sera d'obtenir une certaine interpénétration des deux populations et cela sera extrêmement délicat.

Sous réserve que les conditions sociales des nouveaux et anciens habitants ne soient pas formellement opposées, il existe à cette association des avantages évidents pour l'un et l'autre.

La population nouvelle pourra trouver dans ce village d'Andrésy, au si lointain passé (rappelez-vous d'Andresiacum des Romains) cette âme qui lui est indispensable et des services déjà existants. Mais les anciens Andrésiens pourront voir réaliser des projets qui ne sont pas actuellement à la portée des finances modestes de la commune : terrain de sports équipé, piscine, salle des fêtes, maison de retraite, dispensaire, centre de Sécurité Sociale, centre commercial. Ne nous faisons malgré tout pas trop d'illusions ; si par ailleurs un certain nombre de mal logés d'Andrésy peut espérer ainsi habiter un logement neuf, si certains équipements collectifs (la distribution d'eau notamment) peuvent se trouver améliorés de ce fait, si la fréquence des liaisons ferroviaires sur Paris peut être augmentée, les finances de la commune subiront un très mauvais passage entraînant vraisemblablement une augmentation des feuilles d'impôt ; les municipalités qui ont connu cette expérience en ont presque toutes un très mauvais souvenir.

Pour que l'opération ait quelque chance de succès sur le plan humain, il faudra que la population prenne rapidement l'habitude d'aller l'une chez l'autre, la salle des fêtes d'Andrésy étant située par exemple dans la ville neuve, mais les équipements sportifs et la piscine étant aménagés dans l'île d'Andrésy rendue accessible par une passerelle, la maison des Jeunes et de la Culture demeurant là où elle est actuellement décidée, boulevard Noël-Marc, enfin la maison de retraite construite quelque part sur la colline.

L'écueil à éviter sera donc qu'il existe à l'intérieur d'une même commune deux cités repliées sur elles-mêmes. Et si cela devait être, il serait préférable d'aboutir à la création d'une commune nouvelle sur les territoires amputés d'Andrésy et de Chanteloup ainsi d'ailleurs qu'une loi en projet le permettra sans doute prochainement.

Des Rues, des Murs et des Bâtisses

Il serait fastidieux de vous exposer tous les problèmes que pose — à l'exclusion de tout ce qui a trait aux constructions nouvelles — le seul entretien des bâtiments communaux et des voies publiques.

Nous vous proposons simplement un tour d'horizon rapide et succinct.

En ce qui concerne la Voirie, on a pu constater que l'Avenue Roch avait subi un sérieux aménagement. Quelques dizaines de mètres de trottoir restent encore à terminer.

Des trottoirs aussi, boulevard Noël-Marc. La commodité et surtout la sécurité des piétons — particulièrement des enfants — se trouve ainsi améliorée.

L'Avenue Maurice-Berteaux, qui sert actuellement de déviation en raison des travaux de la rue de Chanteloup sera, par la suite, aménagée, elle aussi.

Bien d'autres voies sont à reprendre, nous le savons et les travaux de construction en cours un peu partout ne sont pas faits pour arranger les choses.

Avec les Ecoles, nous ne sommes pas gâtés : on sait que la Société qui a construit l'École maternelle a fait faillite et que la toiture, établie avec des tuiles de mauvaise qualité tuit malgré les réparations incessantes.

Nous étions partagés entre le désir de remplacer sans attendre toute cette toiture au prix d'une très lourde dépense et celui de ménager les deniers publics en engageant une interminable procédure avec les Assurances et le syndicat de faillite.

Tout cela aura une fin bientôt, mais nous savons combien cette situation peut être désagréable pour le personnel enseignant.

Quant à l'École de jeune filles, c'est tout le sanitaire qui a dû être repris sans que l'on puisse, à moins, là encore d'une aussi interminable procédure, se retourner contre les auteurs de toute une série de maléfices !

En exposant ces faits, nous n'entendons nullement accuser ceux qui, à l'époque étaient à la mairie, ils ont fait ce qu'ils ont pu, sans aucun doute, et ont été victimes, disons... des événements.

Seulement, comme tout cela coûte très cher et se fait au détriment d'autres travaux, il faut bien que les contribuables soient au courant !

Côté Gymnase, nous espérons obtenir une subvention qui permettra de couvrir une part des frais d'installation d'un chauffage normal et, par la suite, d'un vestiaire convenable avec douche.

À l'École des Garçons, vénérable bâtiment qui nous donne bien du souci, nous avons fait poser des dispositifs d'assèchement des murs qui ont donné de très bons résultats et vont permettre de poursuivre la réfection et la peinture des classes.

L'escalier a été refait, du moins en ce qui concerne les marches... cela devenait urgent !

Le ravalement des façades côté cour et passage pose un problème sur lequel se penche l'architecte... et le « financier ».

Un mot sur le mur du cimetière pour rappeler que la partie écroulée a été solidement et définitivement remontée et pour signaler qu'une deuxième tranche, côté rue de l'Hautill, devra être entreprise... encore un million et demi d'anciens francs qui s'ajoutent aux 6 millions et demi de la première tranche !...

Arrêtons là cette nomenclature épuisante (pour nos caisses) en vous laissant, chers concitoyens, sur votre faim, et écrivons comme pour un passionnant feuilleton : (A suivre.)

ON DIT QUE...

Adieu nos vieux murs...

Ce n'est pas sans une pointe de mélancolie que je vois deçà, delà, nos vieux murs céder sous le poids des ans, vaincus par les caprices du temps.

Sans doute, ces vieilles pierres ont-elles caché bien des amours, mais aussi de bien jolis payages.

Aussi est-ce pour nous un étonnement de découvrir derrière tel mur éboulé, un joli parc ou une vue plus étendue vers la Seine et la forêt.

L'annonce brutale du dégel avec des pluies fréquentes a provoqué en effet la chute de nombreux murs dans différents points de la Commune, Côte de la Gare, Rue des Courcieux, Boulevard Noël-Marc, Rue de l'Eglise, Rue du Presbytère ou à la suite d'un arrêté de péril, le mur a été démolit, libérant d'un coup une place importante que l'on pense aménager en parking pour décongestionner la rue de l'Eglise.

Il est certain que la transformation en place d'une grande cour, qui grâce à ses vieux murs, gardait tous ses secrets, constitue un gain inapprévisible.

Malheureusement le temps ne respecte rien et balaie tout sur son passage, y compris nos souvenirs.

En oubliant le passé, nous devons vivre notre époque, accélérer la cadence, changer de rythme (dans la chanson) notre bon vieux fiacre pour une jaguar, ... et foncer !

Il ne faut pas être dépassés par les événements, nous nous devons d'aller toujours de l'avant, avec le secret espoir d'obtenir une vie meilleure.

Les troubles de la circulation

C'est une véritable épidémie qui, partie des villes, gagne maintenant toutes les communes.

Notre petite ville, atteinte déjà depuis plusieurs mois, voit avec frayeur le mal s'aggraver, et là, le corps médical, hélas, ne peut rien faire devant ce nouveau virus.

La fièvre monte suivant les heures et les jours et l'on peut craindre un arrêt de la circulation qui bloquerait la vie de notre commune.

En auscultant certains points névralgiques comme la grande rue, entre la poste et la côte de la gare, on peut craindre le pire.

Mais que faire, que faire ?

J'ai interrogé..., demandé des conseils..., et ma pauvre tête est devenue un véritable labyrinthe... impossible d'en sortir !

On m'a parlé de zone bleue, de feux rouges, de sens unique, de réserver le passage aux poids lourds, les autres voitures passant par le haut du pays, ... que sais-je encore...

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes dans un sérieux « embarras ».

Aussi, devant la complexité du problème, je suis allé trouver Monsieur le Maire, guidé par le fait que c'est un homme de « bon sens », particulièrement doué pour trouver une solution qui ne soit pas à « sens unique ».

Après avoir mûrement réfléchi, Monsieur le Maire m'a fait part de son désir de réunir une table ronde.

Alors là, je dis bravo Monsieur le Maire !

Devant un problème aussi difficile, si déjà la table est ronde, nous avons tous les atouts dans notre jeu pour essayer de résoudre cette fameuse quadrature du cercle !

Les prochaines Elections

Au fait, j'allais oublier de vous parler de quelque chose d'important, de très important même.

Oui, je ne sais pas si vous savez, mais le 14 Mars, il y aura des élections, des élections municipales ! C'est-à-dire que nous allons nous présenter à nouveau devant vous après six années de gestion.

Pour nous, l'heure devrait être à l'introspection — Mais voyez-vous, toute modestie mise à part, nous avons conscience d'avoir fait notre travail avec tout notre cœur et le désir constant d'apporter la meilleure solution aux nombreux problèmes qui se sont posés.

Maintenant, c'est à vous de rendre votre jugement.

....

Certes, ce n'est pas exactement la même équipe qui se présentera à vos suffrages. Certains, trop pris par leur travail, sont obligés de nous abandonner — d'autres ont changé de résidence, comme Madame Hêtre et Messieurs Verneuil et Roy, enfin, quelques « vieux Briscards », comme j'aimais les appeler, se retirent sous leur tente après des années et des années de précieuse collaboration.

Je veux parler de Monsieur Peuchaud qui, à 79 ans, a bien gagné un peu de tranquillité, et le « père » Desjardins qui habite maintenant Conflans, et qui regrette fort de ne plus nous mener la vie dure.

Nous leur souhaitons de tout cœur, d'écouler des jours sereins qu'ils ont bien mérités.

Afin d'avoir une représentation équitable, Monsieur le Maire s'est efforcé de solliciter la collaboration de personnes exerçant des professions différentes et résidant dans les divers « quartiers » du grand Andrézy.

C'est ainsi que vous trouverez prochainement sur les affiches électorales, entre autres, les noms d'un jeune cultivateur, d'un commerçant, d'un retraité, d'un technicien de la navigation, d'un « innovateur », d'un docteur, mais oui, d'un docteur !

Eh bien ! Cela vous surprend sans doute ?

Ecoutez, cela part d'un bon naturel, pour une fois nous avons un peu pensé à nous.

Devant le travail important qui nous incombe, le casement de tête permanent qui nous attend, nous risquons d'avoir des malaises — alors le docteur sera là pour nous administrer ses premiers soins en attendant d'apporter tous ses soins à l'administration de la Commune.

Et puis, comme il ne me connaît pas, je peux toujours vous dire dans le tuyau de l'oreille, que nous nous réservons l'occasion de le faire « souffrir » !

Enfin, toute plaisanterie mise à part, nous sommes persuadés que le vœu de Monsieur le Maire, c'est-à-dire former une équipe indissoluble, sera pleinement réalisé.

Que Salomon se montre toujours juste !

Vers un stade intercommunal

On en parle depuis longtemps et cahin-caha, l'idée fait son chemin.

Après avoir contacté les communes voisines de Chanteloup et de Maurecourt, il a été décidé de créer un syndicat intercommunal.

Maïs, pour former un Syndicat, il faut des statuts !

A vrai dire, je n'aime pas beaucoup cela, car

lorsque l'on parle de « statuts », cela préfigure un certain immobilisme.

Mais, comme nous n'avions pas le choix, nous avons donc élaboré des statuts.

Ces dernières ont été soumises ensuite à l'approbation des Conseils Municipaux des trois Communes qui finalement les ont adoptées.

Entre temps, car nous ne voulions pas perdre une minute, nous avons été reconnaître du côté de Chanteloup l'emplacement du futur terrain de sports.

Et puis, tout doucement, notre stade prenait figure, tout au moins sur le papier.

Nous en étions arrivés au stade du plan !

Ouf ! après un tel effort, nous avions bien besoin de souffler un peu !

Oui, souffler un peu... mais depuis, c'est un souffle de tempête, bien connu des habitants du coteau, qui, par sa violence, a balayé tous les projets.

Construction de 3.500 logements...

Autoroute Paris-Le Havre...

Dans une telle tourmente, le stade s'est trouvé brusquement sur un terrain mouvant, glissant vers Triel, puis revenant à force d'énergie à son emplacement primitif.

A l'heure actuelle, la tempête ne s'étant pas calmée, nous ne pouvons émettre qu'un vœu :

Celui de la réalisation indispensable d'un stade omni-sports qui ne reste pas au stade du plan, car hélas, souvent les plans restent en plan !

Nautisme

Rappelons que le « Plan d'Eau de la Forêt » sur la N 184, base d'initiation à la Voile, retrouvera ses activités dès les premiers beaux jours avec un matériel très bien entretenu et des moniteurs parfaitement compétents.

Renseignements et inscriptions sur place le samedi de 14 h. à 17 h. et le dimanche de 9 h. à 11 heures.

Eclairons notre lanterne

Nous serions vraiment prétentieux d'appeler Andrézy « ville lumière », néanmoins, il faut admettre qu'il y a de l'amélioration dans l'éclairage communal.

Rappelons les principales réalisations :

- Pont de Fin-d'Oise à Denouval,
- Rue de l'Hautail au bois,
- La Côte de la Gare à Chanteloup,
- Rue Maurice-Berteaux,
- Rue de l'Eglise,
- Rue des Courcieux,
- Avenue des Coutayes,
- Rue de la Fontaine,

et la rénovation dans bien d'autres rues.

Pour cette année les réalisations vont suivre mais, chers Andréziens, ne soyez pas trop impatients, nos crédits sont limités.

Ne pouvant nous permettre d'avoir une équipe permanente pour le remplacement des lampes grillées, ce soin est confié à une Entreprise qui passe périodiquement (plus fréquemment l'hiver), donc il arrive certain claquage prématuré de lampe après remplacement, ce qui prive de lumière jusqu'au prochain passage. Soyez indulgents, notre bonne volonté n'est pas en cause.

A noter que l'éclairage est placé sous la sauvegarde du public, malheureusement il est encore à déplorer, soit par jeu ou vandalisme, le bris d'un certain nombre de lampes.

Merci de votre compréhension.

ACTIVITÉ SOCIALE

Notre Municipalité s'est toujours occupée activement des problèmes qui concernent d'une part les Economiquement Faibles et aussi tous les anciens Andréziens qui, après une longue vie de travail, méritent bien la preuve de notre reconnaissance.

L'activité du Bureau d'Aide Sociale et de l'Assistante Sociale : Mademoiselle Pinault, ne s'est jamais démentie durant notre mandat.

Pour l'année 1964, le budget au titre de l'Aide Sociale a été de 17.000 francs.

Le repas annuel des Anciens connaît un succès toujours grandissant. Nombreux sont encore ceux qui hésitaient à se joindre à nous, après un essai en 1964, ils regrettent de ne pas y être venus les années précédentes. Nous souhaitons que tous nos plus de « 70 ans » acceptent notre prochaine invitation. En plus d'un excellent repas, servi dans le cadre accueillant de l'Ecole Technique, ils ont le plaisir de se retrouver et d'échanger nouvelles et souvenirs.

Cette fin d'année 1964 a vu la transformation du traditionnel « Pot au Feu » distribué au moment des fêtes. Nous avons préféré un sympathique poulet, accompagné des légumes offerts par les cultivateurs d'Andrézy. De plus, une bouteille de vin et un paquet de gâteaux complétaient ce petit cadeau. D'après les réactions connues, cette innovation a été bien accueillie.

Rappelons qu'à cette même occasion de Noël, l'Association Familiale et la Croix-Rouge distribuent un certain nombre de gros colis alimentaires aux membres du Bureau d'Aide Sociale, Economiquement Faibles, grands infirmes et des petits cols de friandises aux malades hospitalisés. Par contre, c'est toutes les personnes de plus de 80 ans qui reçoivent une marque de la sympathie de la population. En effet, ces cadeaux sont constitués par le résultat d'une vaste collecte dans la commune. La générosité des Andréziens permet de très beaux résultats.

CANTINE SCOLAIRE

La montée en flèche du nombre d'enfants déjeunant à la cantine nous a évidemment obligé à prendre certaines décisions.

Pour les Ecoles — filles et garçons — plus l'Ecole Maternelle, c'est actuellement 300 repas qui sont servis quotidiennement.

Madame Bouvignies, responsable de la cantine depuis plusieurs années, ne pouvait plus assurer à la fois la préparation des repas et le travail extérieur : commandes aux fournisseurs — vente des tickets — comptabilité, etc. C'est pourquoi la Municipalité a fait appel à M. Bolle pour prendre en charge les services extérieurs, Mme Bouvignies pouvant ainsi se consacrer entièrement à la lourde charge de la cuisine. Cette collaboration a donné toute satisfaction, chacun donnant le maximum pour assurer une bonne organisation et des menus copieux et variés.

Malheureusement M. Bolle a dû abandonner ses fonctions pour des raisons de santé. Nous le remercions ici de sa précieuse collaboration.

Au début de l'année scolaire 1964/1965, nous avons eu la chance d'obtenir le concours de Mme Caramanos qui s'est mise à la tâche de remplacer M. Bolle et y apporte une conscience digne d'éloges.

A l'heure actuelle, nous ne relevons plus aucune réclamation concernant la cantine, ce qui prouve que les enfants (et sans doute aussi les parents) sont tout à fait satisfaits.

CAISSE DES ÉCOLES

Ayant renoncé l'an dernier au bal organisé au bénéfice de cette Caisse — en particulier en raison du peu de recettes apportées par ce bal — les membres de la Caisse des Ecoles avaient décidé d'organiser une kermesse dans le Parc de la Mairie. Elle eut lieu le 21 Juin.

Grâce au dévouement du corps enseignant, à la participation bénévole de toutes les sociétés locales, à l'aide efficace apportée par tous les membres de la Caisse, et aussi — il faut bien le dire — grâce aux nombreux visiteurs, amusés ou généreux, qui se sont pressés autour des stands, ce fut un plein succès puisque le bénéfice a dépassé 3.500 francs. Nous espérons pour cette année, rééditer cette manifestation avec le même succès.

Le 10 Mai 1965 le corps enseignant organise un très intéressant voyage en Hollande. Transport assuré par car jusqu'au train spécial qui partira de Poissy le dimanche soir. Retour prévu le mardi matin.

55 enfants et 5 moniteurs doivent participer à ce voyage. La Caisse des Ecoles a décidé de subventionner presque totalement le voyage de 6 enfants.

Prix du voyage : 61 francs.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les circuits mis en place en 1963 continuent à donner satisfaction. Les compagnies de transport font leur possible pour satisfaire le Syndicat (entre autre, aménagement des horaires). La plus grande difficulté demeure le manque de coordination entre les différents établissements scolaires en ce qui concerne les heures d'entrée et de sorties.

Après de nombreuses démarches, nous avons réussi à mettre sur pied cette année un ramassage pour les enfants de l'île Peygrand qui fréquentent l'école d'Achères. Nous comptons sur une vingtaine d'enfants — d'après les effectifs — Mais pour l'instant le car n'est utilisé que par 13 enfants, ce qui représente une lourde charge pour le Syndicat, car nous ne pouvons faire supporter la charge complète de ce transport entre 13 familles, ce qui ferait passer la cote-part de chacun de 37 francs à 66 francs par trimestre...

Nous insistons donc auprès des parents résidant à l'île Peygrand, qui ont insisté pour l'organisation de ce ramassage, afin que leurs enfants utilisent le transport par car. C'est indispensable pour pouvoir continuer.

RAMASSAGE DES ORDURES

Nous avons réussi, en dépit des difficultés administratives, à dégager les cantonniers de ce travail qui absorbait la moitié de leur temps.

La soumission a été enlevée de haute lutte par un de nos concitoyens, ce dont nous nous réjouissons. Nous pensons que tous les habitants seront satisfaits de ce changement.

Nous vous rappelons les jours de ramassage :

Ordures ménagères : mercredi et samedi.
(Boîtes de conserves vides, verres cassés, ferrailles, etc.) : deuxième et quatrième vendredi de chaque mois.

H. L. M.

Malgré tous nos efforts et de nombreuses démarches, ce programme H.L.M. a demandé beaucoup plus de temps que nous ne le pensions. Les causes du retard sont nombreuses : tout d'abord les rigueurs du premier hiver avaient stoppé tout travail de construction, puis des difficultés avec les différents entrepreneurs très souvent absents du chantier. Enfin, lorsque ce journal paraîtra, un certain nombre de bénéficiaires auront pris possession de leurs logements.

Evidemment, toutes les demandes n'ont pu être satisfaites. Nous avons déjà signalé dans notre dernier bulletin que, sur quelques 250 familles recensées, il ne pouvait y avoir que 30 logements attribués à la ville d'Andrézy.

La Commission municipale du logement s'est longuement penchée sur chaque cas, elle a fait de son mieux et son choix a été ratifié — une exception près — par l'office H.L.M. de Seine-et-Oise.

COLONIES DE VACANCES

Cette année, grâce à une subvention de 2.400 francs, un plus grand nombre d'enfants ont pu partir à la mer ou à la campagne. Au passage, nous tenons à remercier M. Berrurier, Maire de Conflans, qui a bien voulu accepter un certain nombre de petits Andréziens dans les colonies de sa commune.

11 enfants dans la colonie de la Caisse des Ecoles de Conflans (Vierzon).

7 enfants dans les mêmes conditions à Brest.

14 enfants en placement familial.

8 enfants en colonies Croix-Rouge.
et 20 enfants à la colonie de Loisirs et Santé.

Tous sont revenus en pleine forme et heureux de leurs séjours.

Cette formule paraît satisfaisante, car elle permet de varier les lieux de séjour des enfants.

IN-MÉMORIAM

Au moment où les prochaines élections approchent, c'est avec une certaine émotion que nous avons une pensée pour

Monsieur Georges WATTIAU

qui fut Maire d'Andrézy d'octobre 1947 à mars 1959.

Toute sa vie, il se dévoua à la cause batelière. Son expérience et sa compétence lui valurent d'être agréé comme arbitre-expert rapporteur par les tribunaux de Commerce de la Seine, de Versailles et de Pontoise.

Décédé dans sa 80^e année à Saint-Germain-en-Laye, ses obsèques furent célébrées en l'église Saint-Germain d'Andrézy le samedi 29 août 1964 en présence d'une foule nombreuse.

Au cimetière, M. Peyré, Maire, retraça la carrière de celui qui, par son inlassable dévouement à la cause commune, fut un exemple, et lui rendit un dernier hommage.

Georges Wattiau était Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier d'Académie.

AIDE AUX SOCIÉTÉS

Les subventions dont bénéficiaient les Sociétés ont été augmentées en fonction de l'activité de chacune d'elles.

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS

Nous nous sommes efforcés d'apporter notre aide aux diverses organisations d'anciens combattants. Cette aide, plus morale que matérielle, s'est manifestée aux cérémonies d'anniversaires par une participation plus large et plus directe.

Chaque fois qu'elles nous l'ont demandé, nous avons prêté notre concours à l'organisation de leurs manifestations.

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Dès 1960, la suppression de l'ancien radier et le dragage de la Seine (côté barrage) réalisés après la mise en service du nouveau barrage, ont été des éléments favorables à la lutte contre les inondations.

Par notre adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement des rives de la Seine, nous apportons notre contribution à de plus larges réalisations.

Créé en 1962, le Syndicat a pour but de protéger et d'aménager les rives, de rénover ou remplacer les installations vétustes gênant l'écoulement des eaux, de calibrer le lit de la Seine.

La destruction de la roue de Marly et de l'ancien barrage de Bougival, le remplacement de ces vieux ouvrages par un barrage moderne, sont les premières réalisations importantes au crédit de ce Syndicat.

Voici donc, largement résumée, la partie positive de notre gestion communale.

Il me reste à faire très objectivement état des questions à porter à notre « passif ». Questions restées jusqu'à ce jour sans solution ou très insuffisamment résolues.

Les plus importantes sont :

- Le plan d'aménagement.
- Le lotissement des Marottes.
- Les installations et équipement permettant la pratique des sports.

PLAN D'AMÉNAGEMENT

L'étude d'un plan directeur, entreprise dès 1960, n'est pas encore approuvée par les services compétents.

Du fait des bouleversements consécutifs aux incessantes modifications apportées à l'étude des structures nécessaires à l'aménagement de la Région Parisienne, ce plan ne peut être, pour longtemps encore, arrêté dans sa forme définitive.

Nous devons donc attendre la publication du plan directeur avant d'entreprendre l'étude de détail prévoyant l'aménagement futur de notre Commune.

LOTISSEMENT

Dans le but d'apporter une solution au problème de l'accession à la propriété d'un pavillon, pour ceux qui ne peuvent y parvenir individuellement, nous avons décidé de créer un lotissement.

Pour le réaliser, nous avons choisi un ensemble de terrains situés dans la zone se prêtant le moins à la culture.

L'utilité publique de ce projet a été reconnue par Monsieur le Préfet. Le financement en est assuré et nous allons très bientôt procéder à l'achat des terrains, mais, l'estimation de leur valeur par l'Administration des Domaines étant jugée insuffisante par une partie des propriétaires, la réalisation de notre projet subit un important retard.

Nous ferons tout notre possible pour concilier l'intérêt de ceux-ci avec la nécessité absolue de mener notre projet à bonne fin.

SPORTS — JEUNESSE — CULTURE

Nous ne disposons pas d'équipements sportifs à la mesure des besoins de notre ville.

Nous étions disposés à faire un effort pour remédier à cette situation, mais nous n'avons pu, jusqu'à ce jour, bénéficier de l'aide des services des sports et de la jeunesse, aide indispensable à la réalisation de nos projets.

Nous pensons pouvoir envisager l'avenir avec plus de confiance et obtenir l'inscription d'un programme d'équipement sportif dans le cadre du 5^e plan.

Pour cela, en accord avec nos voisins de Chanteloup et Maurecourt, nous organisons la création d'un Syndicat Intercommunal.

Par ce moyen, tout en mettant nos ressources en commun, nos projets seront subventionnés et ainsi réalisables.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons contribué à la naissance et l'équipement de sections TENNIS et VOLLEY-BALL.

CONCLUSION

Ce compte rendu permet de constater que le financement des travaux indispensables à la vie des communes repose sur deux possibilités :

— la première au moyen des ressources locales par le produit de l'impôt,

— la deuxième par la création ou l'adhésion à des Syndicats Intercommunaux permettant d'obtenir le concours de tous les intéressés en même temps que l'aide des Pouvoirs Publics.

C'est pourquoi, vous retrouverez très souvent citée dans cet exposé, notre appartenance à de nombreux syndicats.

Le Gérant du Bulletin : J.-J. PEYRE

Imprimerie-Librairie Binet, 17, Rue Maurice-Berteaux
Cenflans-Sainte-Honorine - Tél. 963 61-76

Bientôt (??..) du nouveau à la Civette

C'est, du moins ce que nous écrivions voici tout juste TROIS ANS...

Nous avions alors la naïveté de croire qu'une Municipalité pouvait réaliser un projet utile et raisonnable dans des délais normaux, comme le ferait une entreprise, une administration ou un particulier.

Nous avions inscrit à notre budget les crédits nécessaires à l'achat de la maison et du terrain, souscrit les emprunts, obtenu une subvention.

En quelques mois, nous étions propriétaires, sur le plan financier nous avions fait une excellente opération et les locaux étaient libérés de leurs occupants.

Comme il fallait prévoir des travaux importants de remise en état et d'aménagement à effectuer par tranches, l'architecte se mit au travail.

Nous avons obtenu l'accord de l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports et le Permis de construire.

C'est à ce moment que tout devint compliqué, et nous laissons déjà percer notre amertume dans ces quelques lignes, parues l'an passé à pareille époque :

Nous attendons, disions-nous :
l'autorisation de l'autorité compétente siégeant à la Préfecture.

Le 20 Août réponse à notre rappel « le dossier est en cours d'instruction ».

Le 16 Novembre M. le Sous-Préfet veut bien accepter d'intervenir auprès des services intéressés. A ce jour : réponse non parvenue.

C'est le 7 Avril 1964 que nous parvint enfin : « l'approbation technique du Projet communal d'aménagement d'une Maison de Jeunes et de la Culture » nous « autorisant en principe » à faire préparer les dossiers de mise en adjudication.

Le Conseil put alors prendre la délibération nécessaire et le 25 Avril nous adressons le fameux dossier à la Préfecture.

Silence... et puis le 1^{er} Septembre : retour du dossier, certains articles devant être modifiés en vertu de « Nouvelles Instructions survenues depuis l'approbation technique ».

L'architecte remanie le dossier : deuxième renvoi pour une modification de détail obligeant à refaire le cahier des charges...

Nous en sommes là... peut-être n'était-il pas inutile de donner aux citoyens d'Andrézy ces quelques explications.

Entre temps, les pavillons, les H.L.M. prennent vie, d'autres constructions sortent de terre et ceux-là même qui, en 1962 protestaient contre un projet quelque peu prématuré à leurs yeux sont les premiers à dire bien haut — qu'il serait temps « de s'occuper des jeunes », de plus en plus nombreux et, comme partout, livrés parfois à eux-mêmes lorsque les Parents sont pris par leur travail.

« S'occuper des jeunes » ? Disons plutôt donner aux jeunes les moyens de s'occuper, les conseiller, mais surtout les équiper.

Et la tentation est grande pour nous de leur livrer un petit coin de la maison... laissant à un groupe de pionniers le soin de tenter l'aventure.

Quoi qu'il en soit nous procédons sans attendre davantage à la constitution de l'Association régie par la Loi de 1901, contrôlée par le Ministre et affiliée à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Au moins de ce côté, serons-nous prêts ! Que les jeunes gens d'Andrézy dont nous aimons l'impatience comprennent la « Raison » des aînés et qu'ils se préparent à faire de cette bicoque, dès qu'elle sera enfin logeable, la plus dynamique et la plus sympathique des M.J.C.